



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 102701

Texte de la question

Mme Julie Sommaruga appelle l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur la lutte contre les perturbateurs endocriniens. En effet, de nombreuses études scientifiques ont démontré la dangerosité des perturbateurs endocriniens qui sont susceptibles de modifier le système hormonal et d'être à l'origine de nombreuses maladies et de cancers. Depuis 2012, plusieurs mesures ont été prises comme l'interdiction du bisphénol A dans les emballages alimentaires et les produits en contact avec la peau, ou encore l'interdiction des parabènes dans les produits d'hygiène et des pesticides comme le glyphosate utilisé dans les jardins publics et les néonicotinoïdes. Or d'autres perturbateurs endocriniens restent présents massivement dans l'environnement, notamment celui des enfants, comme l'a démontré une enquête récente de *60 millions de consommateurs* qui a révélé que des résidus de glyphosate et autres pesticides avaient été détectés dans les couches des bébés. Cette question de santé publique touche d'ailleurs l'ensemble de l'environnement des enfants. Certaines collectivités ont ainsi interdit, au nom du principe de précaution, l'utilisation de barquettes en plastique pour réchauffer les plats servis aux écoliers dans les cantines. Aussi, elle lui demande comment les interdictions en vigueur se font respecter, de quelle manière sont contrôlés les matériaux en plastique de substitution afin qu'ils ne contiennent pas d'autres perturbateurs endocriniens et s'il est envisagé par le Gouvernement de généraliser au nom du principe de précaution l'interdiction d'utiliser des barquettes en plastique dans les cantines.

Données clés

Auteur : [Mme Julie Sommaruga](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102701

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2017](#), page 1198

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)